

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 6 octobre 2014

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 6 octobre -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----01/10/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----01/10/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LABEYRIE Nicolas, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusé : CABANNES Pierre

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Emprunt d'investissement

Prêt 100 000 € au Crédit Agricole

Afin de financer les divers travaux de bâtiments, il est nécessaire de contracter un prêt pour cette dépense d'investissement.

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions du Crédit Agricole qui, pour un financement d'un montant de 100 000 € présente pour une durée de 10 ans, un taux d'intérêt de 3,03 %, soit une annuité de 11 741,01 €, les frais de dossier s'élevant à 800 €. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt d'un montant de 100 000 €, destiné au financement des divers travaux de bâtiments, pour une durée de 10 ans, au taux d'intérêt de 3,03 % moyennant une annuité de 11 741,01 € avec les frais de dossier à 800 € .
- de prendre l'engagement au nom de la commune de MONTREAL DU GERS d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer, et de mettre en

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à MONTREAL le 6 octobre 2014.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 6 octobre 2014

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 6 octobre -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----01/10/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----01/10/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LABEYRIE Nicolas, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusé : CABANNES Pierre

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Emprunt d'investissement

Prêt 100 000 € au Crédit Agricole

Afin de financer les divers travaux de bâtiments, il est nécessaire de contracter un prêt pour cette dépense d'investissement.

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions du Crédit Agricole qui, pour un financement d'un montant de 100 000 € présente pour une durée de 10 ans, un taux d'intérêt de 3,03 %, soit une annuité de 11 741,01 €, les frais de dossier s'élevant à 800 €. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt d'un montant de 100 000 €, destiné au financement des divers travaux de bâtiments, pour une durée de 10 ans, au taux d'intérêt de 3,03 % moyennant une annuité de 11 741,01 € avec les frais de dossier à 800 € .
- de prendre l'engagement au nom de la commune de MONTREAL DU GERS d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer, et de mettre en